JUSTIN Floriane

6 Grand Villard

39200 Villard sur Bienne

N° de facture :

Rôle : 221

Date d’établissement : 06/11/2018

Centre des Finances Publiques de Saint-Claude

SIP-E Saint-Claude

7 Ter Rue Reybert

39200 Saint-Claude

Objet : Demande de remise des pénalités de retard pour Foncière 2018

Bonjour,

Je demande la remise des pénalités de retard, pour ma taxe Foncière, pour les motifs suivants.

J’ai payé ma taxe foncière, avant la date limite de paiement, par TIP pour un montant de 453 €.

Mais je n’ai pas vérifié, le n° de compte porté sur le TIP, et le 15 novembre, je recevais un courrier de vos services, m’informant que la banque à rejetée le paiement, car le compte était soldé.

Cela m’a beaucoup étonné, car il y a très longtemps que le compte concernant le N° porté sur le TIP à été clôturé.

A la suite de ce courrier Je me suis rendue dans vos services, le 19 novembre 2018, pour effectuer le paiement de la taxe Foncière, par chèque bancaire N° 1823 de la Société Générale, N° compte 00050428452, pour un montant de 453 €.

Suite aux motifs, mentionnés sur mon courrier, je ne pense pas être redevable des 45 € de pénalités de retard.

Espérant, que ma demande de remise des pénalités de retard, aura un avis favorable.

Recevez mes respectueuses salutations.

JUSTIN Floriane.